



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 05 AVRIL 2022

Le 05 avril 2022 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 mars 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Jonathan NOEL

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Christian LETEURTRE à Daniel ROUSSEL, Juan Carlos VEGAS à Monique COURSELLE,

Absent(s) excusé(s):

Charles LENOIR, Sandrine LECLERC

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Josiane POINFOUX est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres

En Exercice	27
Présents	23
Qui ont pris part à la délibération	25
Pour	25
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

DELIBERATION AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER UN CONTRAT DE PRET D'UN MONTANT TOTAL DE 2 000 000 € POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DU DECRET TERTIAIRE - CM/22/067

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que celui-ci doit se prononcer pour autoriser Monsieur le Maire à procéder à la réalisation des emprunts supérieurs à 800 000 €.

Le Conseil municipal a voté le Rapport d'Orientation budgétaire 2022 le 24 février 2022 par délibération CM/22/001. Ce dernier prévoyait un emprunt pour financer le programme de travaux relatif à la mise aux normes des bâtiments afin de respecter la réglementation en termes de performances énergétiques visant la réduction des consommations dans le cadre du décret tertiaire.

Au vu des besoins de financement de ces travaux d'investissement ainsi qu'une conjoncture économique favorable à la réalisation de ce prêt (taux très bas pouvant remonter courant 2022), il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à contracter un prêt d'un montant de 2 000 000 € en 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU l'adoption du rapport d'orientation budgétaire 2022 le 24 février 2022 par délibération CM/22/001 ;

VU la délibération CM/20/075 de délégation de pouvoirs au maire ;

VU l'avis favorable et unanime de la commission Politique financière et marges de manœuvre du 24 mars 2021.

VU le rapport de Monsieur le Maire ;

AUTORISE le Maire à lancer une consultation pour la contraction d'un emprunt de 2 000 000 € ;

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 7 avril 2022

Patrick CALLAIS,
MAIRE

